

Catalogue no. 98-307-X2016001  
ISBN 978-0-660-26772-2

# Rapport technique sur les peuples autochtones

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 15 mars 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

Introduction .....	1
<b>1. Concepts et variables .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Collecte des données .....</b>	<b>4</b>
2.1 Méthodes de collecte .....	4
2.2 Taux de réponse au recensement (collecte) .....	5
2.3 Questionnaires et guides d'instruction .....	5
2.3.1 Langues du questionnaire .....	6
<b>3. Traitement des données .....</b>	<b>7</b>
3.1 Codage des réponses écrites à la question sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne .....	7
3.1.1 Contrôle et imputation des variables autochtones .....	7
3.2 Pondération .....	8
<b>4. Évaluation et indicateurs de la qualité des données .....</b>	<b>10</b>
4.1 Suppression de données en raison de la confidentialité et de la qualité des données .....	10
4.1.1 Arrondissement aléatoire .....	10
4.1.2 Taux global de non-réponse .....	10
4.1.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non disponibles .....	10
4.2 Couverture .....	12
4.2.1 Sources des données .....	13
4.2.2 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes .....	14
4.2.3 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés .....	15
<b>5. Comparabilité .....</b>	<b>17</b>
5.1 Comparabilité historique .....	17
5.1.1 Différences dans le libellé et la présentation des questions destinées aux Autochtones .....	17
5.1.2 Modifications législatives .....	17
5.1.3 Mobilité de réponse .....	18
5.1.4 Autres facteurs ayant des répercussions sur les réponses aux questions destinées aux Autochtones .....	18
5.1.5 Différences dans la liste des réserves partiellement dénombrées .....	18
5.1.6 Changements apportés aux genres de subdivisions de recensement ayant trait à la population dont la résidence est « dans une réserve » .....	19
5.1.7 Comparabilité des chiffres de population et des logements au fil du temps .....	19
5.1.8 Comparabilité avec le Registre des Indiens .....	19
5.1.9 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim .....	20
<b>6. Conclusion .....</b>	<b>22</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>23</b>

## Introduction

Le Recensement de la population vise l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada. Sont incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et les établissements indiens, les personnes qui vivent dans les communautés inuites, les résidents permanents, et les résidents non permanents tels que les demandeurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux<sup>1</sup>.

Le *Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2016* vise à présenter aux utilisateurs le cadre conceptuel et les définitions utilisés pour recueillir des données sur les peuples autochtones dans le cadre du Recensement 2016, la façon dont les données ont été recueillies, les produits utilisés pour diffuser l'information et les aspects de la qualité des données ayant trait à ce sujet.

Le [chapitre 1](#) décrit les divers concepts et variables qui peuvent être utilisés pour définir la population autochtone. Le [chapitre 2](#) et le [chapitre 3](#) expliquent les méthodes de collecte et de traitement des données. Les questions de confidentialité et de qualité des données sont abordées au [chapitre 4](#). Au [chapitre 5](#), on traite de la comparabilité des données au fil du temps et avec d'autres sources de données. Le [chapitre 6](#) présente quelques constatations finales à propos de la comparabilité et de la qualité des données du Recensement de 2016 sur les peuples autochtones.

---

1. Pour plus de renseignements sur la population cible du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](#), n° 98-304-X au catalogue.

## 1. Concepts et variables

Il existe diverses façons de définir la population autochtone à partir des données du Recensement de la population de 2016, selon l'optique et les besoins de l'utilisateur de données. Les variables suivantes, qui permettent de définir la population autochtone, proviennent de l'enquête et sont définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#), n° 98-301-X au catalogue :

- [Identité autochtone](#)
- [Groupe autochtone](#)
- [Statut d'Indien inscrit ou des traités](#)
- [Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#)
- [Ascendance autochtone](#).

Les estimations démographiques pour le Canada tirées du Recensement de 2016, selon les différentes définitions, sont présentées ci-dessous.

**Tableau 1**

**Estimations pour l'identité autochtone, le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités, l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne et l'ascendance autochtone, Recensement de 2016**

Concept	Estimation du Recensement de la population 2016 <sup>1</sup>
Identité autochtone <sup>2</sup>	1 673 785
Groupe autochtone	1 651 115
Statut d'Indien inscrit ou des traités	820 115
Membre d'une Première Nation ou bande indienne	792 140
Ascendance autochtone <sup>3</sup>	2 130 520

1. Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de la population de 2016 tout en maintenant la qualité des résultats, on applique une méthode qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %. En raison de l'arrondissement aléatoire, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits du Recensement de 2016, notamment les documents analytiques et les divers tableaux de données.

2. « Identité autochtone » désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui ont déclaré être Autochtone, c'est-à-dire une personne issue d'une Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), un Métis ou un Inuit, des personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des traités aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou des personnes qui ont déclaré être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que « peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada ».

3. « Ascendance autochtone » comprend au moins une réponse à la question 17 sur l'origine ethnique pouvant être classée comme une ascendance liée aux Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), aux Métis ou aux Inuits, qu'elle soit ou non déclarée en combinaison avec une ascendance non autochtone.

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Certaines régions géographiques définies légalement sont souvent importantes pour les utilisateurs des données sur les peuples autochtones. Les variables suivantes, qui sont définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#), n° 98-301-X au catalogue, sont disponibles à partir de l'enquête :

- [Résidence dans une réserve ou hors réserve](#)
- [Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#).

Les données recueillies dans le cadre du Recensement de la population sont utilisées par les gouvernements, y compris les gouvernements et organismes autochtones, afin de mettre en place des programmes et des services destinés aux peuples autochtones.

Il est possible de dériver d'autres définitions de la population autochtone à partir de combinaisons différentes de questions du recensement. Par exemple, dans le questionnaire détaillé ([2A-L](#)) du Recensement de 2016, les données de la question 18 sur le groupe autochtone et de la question 20 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités peuvent servir à déterminer la population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

D'autres exemples :

- population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) sans statut d'Indien inscrit ou des traités (sans statut)
- population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) appartenant à une bande indienne
- population d'Indiens inscrits ou des traités appartenant à une bande indienne.

Les utilisateurs peuvent obtenir d'autres combinaisons de variables autochtones en fonction de leurs besoins en matière de données.

## 2. Collecte des données

Le Recensement de 2016 a eu lieu en mai 2016. En novembre 2015, le gouvernement décida de rétablir le questionnaire détaillé obligatoire du recensement, remplaçant ainsi l'Enquête nationale auprès des ménages. La plupart des ménages (75 %) ont reçu un questionnaire abrégé du recensement, alors qu'un ménage sur quatre (25 %) a reçu un questionnaire détaillé.

Pour les résidents des ménages privés qui ont rempli un questionnaire du recensement sans l'aide d'un représentant de Statistique Canada, le taux d'autodéclaration était de 88,8 %. Ce taux exclut les logements dans les secteurs de recensement par interview et les réserves indiennes.

Pour en savoir plus sur le taux de réponse de collecte, veuillez vous reporter aux [Taux de réponse de la collecte du Recensement de la population de 2016](#).

Un [logement collectif](#) désigne un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que l'agent recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et établissements pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les bases militaires, les camps de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc.

En 2016, les données du questionnaire abrégé du recensement ont été recueillies dans le cas des résidents habituels des logements collectifs institutionnels. Les données du questionnaire abrégé du recensement ont été aussi recueillies pour les employés des gouvernements canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, les membres des Forces armées canadiennes et leur famille, ainsi que les personnes vivant à l'étranger.

Les personnes autochtones vivant dans un logement collectif ou institutionnel, et à l'extérieur du Canada, ont reçu un questionnaire abrégé du recensement. Le questionnaire abrégé n'incluait pas les questions permettant de déterminer la population autochtone. Les sans-abri qui ne vivaient pas dans un refuge le jour du recensement étaient moins susceptibles d'être dénombrés.

Pour plus d'information sur la date de référence et la collecte du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](#), n° 98-304-X au catalogue.

### 2.1 Méthodes de collecte

Les répondants vivant à l'extérieur d'une réserve indienne ou d'un établissement indien, d'un établissement métis ou d'une communauté inuite ou éloignée pouvaient répondre à l'enquête selon l'une des trois façons suivantes :

- **Au moyen d'un questionnaire en ligne** : Tous les logements privés des secteurs d'envoi par la poste (environ 82 % des logements privés au Canada) ont reçu une lettre d'invitation bilingue pour remplir le questionnaire en ligne. Comme en 2011, la lettre contenait un code d'accès sécurisé (CAS), l'URL du site Web du Recensement de 2016 ainsi qu'un numéro de téléphone, afin de permettre au répondant de demander un questionnaire papier, s'il le souhaitait.
- **Au moyen d'un questionnaire papier** : Les agents recenseurs ont livré des trousseaux de questionnaires papier à 17 % des logements. Le questionnaire papier comportait un CAS dans le coin supérieur droit, afin que les répondants puissent y répondre en ligne.
- **Dans le cadre d'une interview avec un agent recenseur de Statistique Canada**

Un logement privé sur quatre a reçu le questionnaire détaillé ([2A-L](#)), et trois logements sur quatre, le questionnaire abrégé ([2A](#)). Les résidents qui souhaitaient être dénombrés séparément pouvaient remplir leur propre questionnaire en demandant un questionnaire abrégé individuel ([3A](#)).

Les répondants vivant à l'intérieur d'une réserve indienne ou d'un établissement indien, d'un établissement métis ou d'une communauté inuite ou éloignée — où seulement le mode de réponse par interview était offert —, tous les

ménages (100 %) ont été invités à remplir le questionnaire détaillé ([2A-R](#)) pour le ménage par interview. Dans ces régions, les questionnaires ont été remplis sur place avec un agent recenseur afin d'augmenter la probabilité d'avoir suffisamment de données disponibles pour les petites communautés.

Dans certaines régions éloignées du nord du Canada, le dénombrement a été effectué avant le jour du recensement, de février à mai 2016, en raison des variations climatiques saisonnières et d'autres obstacles aux déplacements, et afin de joindre les répondants avant leur départ vers les camps de chasse et de pêche pour l'été. Lorsque le dénombrement a eu lieu avant le jour du recensement (le 10 mai 2016), la date de référence utilisée est la date à laquelle le ménage a été dénombré.

Dans l'ensemble, environ 2 000 chefs d'équipe et adjoints ont été embauchés pour recruter, former et superviser quelque 29 000 agents recenseurs. Un recensement par interview a également été effectué dans les réserves indiennes et les établissements indiens ainsi que dans les établissements métis des régions du sud du pays, principalement du 2 mai au 29 juillet 2016; l'initiative s'est poursuivie jusqu'au début d'août dans certaines régions.

Pour ce qui est du dénombrement dans les réserves indiennes et les établissements indiens, des procédures ont été suivies pour communiquer avec le chef et le conseil avant la collecte afin d'obtenir la permission d'effectuer le Recensement de 2016. Dans la mesure du possible, des membres des communautés ont été embauchés pour participer au dénombrement à titre de chefs d'équipe, d'agents recenseurs, de guides ou de traducteurs.

## 2.2 Taux de réponse au recensement (collecte)

Le taux de réponse au Recensement de 2016 s'établissait à 97,4 % à l'échelle du Canada, mais variait d'une province ou d'un territoire à l'autre. Le taux de réponse le plus élevé était de 97,6 % dans plusieurs provinces, et le plus faible était de 92,7 % au Nunavut (voir le [tableau 10.1](#) pour les taux de réponse selon la province ou le territoire). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de réponse, y compris les taux de réponse pondérés, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](#), n° 98-304-X au catalogue.

## 2.3 Questionnaires et guides d'instruction

La plupart des données du recensement sont recueillies au moyen du [questionnaire abrégé du recensement](#) ou du [questionnaire détaillé du recensement](#). Le questionnaire abrégé du recensement est la principale source de données démographiques exhaustives au Canada. Le questionnaire détaillé, qui sert à compléter les données recueillies au moyen du questionnaire abrégé, vise à fournir des renseignements sur les personnes au Canada, selon leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

Le questionnaire [2A-L](#) traitait de divers sujets, notamment l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, et le statut d'Indien inscrit ou des traités. Il a été utilisé pour dénombrer les logements privés dans les secteurs d'envoi par la poste et de listage/livraison.

Le questionnaire [2A-R](#) a servi au dénombrement dans les réserves indiennes et les établissements indiens, dans les établissements métis, ainsi que dans les communautés inuites et éloignées. En 2016, certains secteurs comptaient des ménages non autochtones sur des terres autochtones louées; ces ménages n'ont pas reçu le questionnaire 2A-R. Les questions du questionnaire 2A-R étaient les mêmes que celles du questionnaire 2A-L. Cependant, pour les questions exigeant une réponse écrite, on donnait un grand nombre d'exemples de groupes autochtones à la question sur l'origine ethnique ou l'ascendance autochtone et on fournissait des exemples d'industries ou de professions que l'on retrouve plus fréquemment dans le Nord. Les exemples pour les questions sur la scolarité visaient aussi la population autochtone vivant dans ces régions. Par ailleurs, dans le questionnaire 2A-R, on demandait aux personnes vivant dans une réserve indienne ou un établissement indien de sauter les questions 13, 14 et 15 sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et l'année d'immigration, respectivement.

Pour en savoir davantage sur les questionnaires et les guides, veuillez vous reporter aux [questionnaire\(s\) et guide\(s\) de déclaration pour 2016](#).

## 2.3.1 Langues du questionnaire

Fournies en français et en anglais, les questions du Recensement de 2016 et les raisons pour lesquelles elles étaient posées étaient également disponibles en 11 langues autochtones et en 11 langues immigrantes, ainsi qu'en braille, en version audio et dans une vidéo en langue des signes. Il est important de noter que les questions ont été traduites aux fins de référence seulement. Le questionnaire du recensement devait être rempli en français ou en anglais, en ligne ou sur papier.

Les questions du Recensement de 2016 ont été traduites dans les langues autochtones suivantes :

- Atikamekw
- Denesuline (chipewyan)
- Dogrib
- Inuktitut (Nunavik)
- Inuktitut (Nunavut)
- Montagnais
- Cri du nord du Québec
- Ojibway
- Oji-cri
- Cri des plaines
- Cri des marais.

## 3. Traitement des données

L'étape de traitement des données du Recensement de 2016 a débuté par la conversion des réponses en données significatives. Cette partie du cycle d'enquête comportait six activités principales :

1. réception et enregistrement
2. imagerie et saisie des données
3. contrôles
4. codage
5. contrôle et imputation
6. pondération.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le traitement des données, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](#), n° 98-304-X au catalogue.

### 3.1 Codage des réponses écrites à la question sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne

À la question portant sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, les réponses ont été codées en fonction d'une liste de plus de 600 Premières Nations et bandes indiennes. La proportion de réponses obtenues au moyen d'un codage automatisé était de 73,2 %. Les autres réponses ont été codées au moyen d'une application interactive. Cette application comprenait plusieurs fichiers de référence, notamment un fichier prévoyant différentes orthographes pour les noms de Premières Nations et de bandes indiennes et les codes correspondants, ainsi qu'un fichier renfermant des codes géographiques pour les réserves indiennes, le nom de ces réserves et le nom des Premières Nations ou des bandes indiennes affiliées à ces réserves<sup>2</sup>.

#### 3.1.1 Contrôle et imputation des variables autochtones

Après la saisie des données, le contrôle initial et les opérations de codage, les données ont été traitées jusqu'à l'étape du contrôle final et de l'imputation. Le contrôle final a permis de détecter les réponses non valides et les incohérences, ainsi que les questions sans réponse. L'imputation a remplacé les réponses manquantes, non valides ou incohérentes par des valeurs plausibles. Lorsqu'elle est effectuée judicieusement, l'imputation peut améliorer la qualité des données en remplaçant les non-réponses par des réponses plausibles et comparables à celles que l'on aurait obtenues si les répondants avaient répondu aux questions. Elle offre également l'avantage de produire un ensemble complet de données.

L'imputation des données du recensement a été réalisée selon la méthode du plus proche voisin. Cette méthode est très répandue pour le traitement des non-réponses aux questions. Elle permet de remplacer l'information manquante, non valide ou incohérente relativement à un répondant par les valeurs fournies par un autre répondant qui lui est similaire. Les règles d'identification du répondant correspondant le mieux au non-répondant peuvent varier en fonction des variables à imputer. Les méthodes d'imputation par donneur ont des propriétés intéressantes et, de façon générale, ne nuisent pas à la répartition des données comme le font de nombreuses autres techniques d'imputation. L'imputation par la méthode du plus proche voisin permet d'assurer la cohérence des données (voir le [chapitre 8](#) du *Guide du Recensement de la population, 2016*, n° 98-304-X au catalogue).

En 2016, les variables relatives à l'immigration, à la citoyenneté, au lieu de naissance, à l'origine ethnique ou à l'ascendance autochtone, au groupe de population ou à la minorité visible, au groupe autochtone, au statut

---

2. Statistique Canada reconnaît l'expertise et l'aide offertes par Affaires autochtones et du Nord Canada dans le codage des réponses concernant l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne pour le Recensement de 2016.

d'Indien inscrit ou des traités, et à l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne ont été traitées ensemble, les liens entre ces variables ayant été clairement définis à l'avance. L'imputation par donneur pour les renseignements manquants concernant ces variables a été faite à l'aide d'un même donneur pour toutes les variables, dans la mesure du possible.

Un même donneur, qui n'était pas un enfant d'une famille de recensement, a été utilisé pour tous les répondants exigeant une imputation qui n'étaient pas non plus des enfants d'une famille de recensement. Dans le cas des enfants d'une famille de recensement pour lesquels une imputation était nécessaire, on a utilisé, en ordre de préférence, un donneur de la même famille de recensement, un donneur hors de cette famille de recensement, ou un donneur selon une règle déterministe. En conséquence, les enregistrements imputés étaient cohérents à l'interne et fondés sur des réponses complètes réelles, plutôt que sur des réponses de donneurs multiples qui pourraient avoir déclaré des renseignements incohérents.

Les faibles taux de non-réponse aux questions et de réponses non valides, ainsi que les faibles taux d'imputation correspondants pour les variables autochtones (c.-à-d. celles portant sur le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités, et l'appartenance à une Première Nation ou bande indienne — voir le tableau 2), n'ont pas eu une grande incidence globale sur la qualité des données.

**Tableau 2**  
**Taux d'imputation des questions sur le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités, et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016**

Région	Groupe autochtone (Question 18)	Statut d'Indien inscrit ou des traités (Question 20)	Appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne (Question 21)
		pourcentage	
Canada	1,1	1,4	1,8
Terre-Neuve-et-Labrador	2,2	2,3	3,3
Île-du-Prince-Édouard	1,7	1,9	2,6
Nouvelle-Écosse	1,2	1,6	2,4
Nouveau-Brunswick	1,3	1,5	2,0
Québec	1,2	1,3	1,6
Ontario	0,9	1,3	1,7
Manitoba	1,1	1,6	2,1
Saskatchewan	1,2	1,7	2,3
Alberta	1,2	1,6	2,1
Colombie-Britannique	1,1	1,4	1,9
Yukon	0,8	1,4	2,6
Territoires du Nord-Ouest	1,9	2,6	5,6
Nunavut	1,2	1,5	2,1

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

## 3.2 Pondération

La pondération a été effectuée de façon que les résultats représentent l'ensemble de la population. De ce fait, on a attribué à chaque ménage un poids de sondage égal à l'inverse de sa probabilité de sélection dans l'échantillon. Dans les unités de collecte (UC) où des agents recenseurs ont mené des interviews sur place et où 100 % des ménages ont dû remplir un questionnaire détaillé, ce poids était égal à 1. Dans les UC ne faisant pas l'objet d'un recensement par interview, ce poids était en général égal à 4.

## Rapport technique sur les peuples autochtones

Dans les UC faisant l'objet d'un recensement par interview, on a tenu compte de la non-réponse au questionnaire détaillé en effectuant l'imputation. Les données des ménages qui n'ont répondu à aucune question ont été imputées à l'aide des données d'un ménage répondant du même type d'UC. Tous les ménages privés de ces UC qui ne faisaient pas partie de réserves indiennes et d'établissements indiens partiellement dénombrés ont conservé leur poids de sondage de 1 aux fins d'estimation. Les autres ménages privés et les ménages collectifs se sont vu attribuer un poids final nul et n'ont donc pas contribué aux estimations.

Dans les UC ne faisant pas l'objet d'un recensement par interview, on a appliqué plusieurs ajustements au poids et on a utilisé une méthode d'imputation différente.

Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur la pondération au [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2016*.

## 4. Évaluation et indicateurs de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données vise à déterminer la qualité globale des données de l'enquête, afin de mieux comprendre la façon dont les erreurs surviennent et d'informer les utilisateurs quant au degré de fiabilité des données. Veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2016](#), n° 98-304-X au catalogue, pour obtenir des renseignements détaillés sur la qualité globale des données du Recensement de 2016.

### 4.1 Suppression de données en raison de la confidentialité et de la qualité des données

Les données diffusées dans le cadre du recensement font aussi l'objet de divers processus automatisés et manuels visant à déterminer s'il y a lieu de les supprimer afin d'assurer la confidentialité (non-divulgaration) et la qualité des données.

#### 4.1.1 Arrondissement aléatoire

Tous les chiffres présentés dans les totalisations du recensement font l'objet d'un arrondissement aléatoire, qui consiste à transformer les chiffres bruts en chiffres arrondis aléatoirement. Cette mesure réduit les risques de divulgation de l'identité des répondants dans les totalisations.

La diffusion des données peut être limitée pour des raisons de confidentialité, mais aussi à cause de la qualité insuffisante des données. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements sur la suppression de données dans le [Guide du Recensement de la population, 2016](#).

#### 4.1.2 Taux global de non-réponse

Le taux global de non-réponse (TGN) est une mesure importante de la qualité des données du recensement. Il combine la non-réponse totale (ménages) et la non-réponse partielle (questions). Cette mesure a été utilisée pour le Recensement de 2016, comme ce fut le cas lors des recensements de 2011 et de 2006. Le TGN est calculé pour la diffusion des chiffres du questionnaire abrégé et des estimations du questionnaire détaillé. En ce qui a trait au questionnaire détaillé du recensement, le TGN est pondéré pour tenir compte de l'échantillonnage. Un TGN plus faible indique un risque plus faible de biais dû à la non-réponse et, par conséquent, un risque d'inexactitude plus faible.

Le TGN est utilisé comme principal critère de diffusion relié à la qualité des chiffres du questionnaire abrégé et des estimations du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Ainsi, les chiffres et les estimations des régions géographiques présentant un TGN égal ou supérieur à 50 % ne sont pas diffusés dans les produits normalisés. Les chiffres et les estimations en ce qui concerne ces régions comportent un risque élevé de biais dû à la non-réponse.

#### 4.1.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non disponibles

Des données peuvent être supprimées pour des raisons de confidentialité et de qualité, mais elles peuvent aussi être supprimées ou non disponibles pour des raisons liées à la collecte des données.

##### 4.1.3.1 Suppression des données sur la citoyenneté, sur le statut d'immigrant reçu et sur la période d'immigration — Suppression des réserves indiennes du questionnaire 2A-R

On supprime aussi des données lorsque certaines questions ne sont pas posées à tous les répondants. Les personnes vivant dans des réserves indiennes et des établissements indiens (c.-à-d. les personnes vivant [dans les réserves](#)) qui ont été dénombrées au moyen du questionnaire [2A-R](#) du Recensement de la population de 2016 n'ont pas eu à répondre aux questions sur la citoyenneté (question 13), sur le statut d'immigrant reçu (question 14) ou sur l'année d'immigration (question 15).

Par conséquent, les données portant sur la [citoyenneté](#), sur le [statut d'immigrant](#), sur l'[année d'immigration](#), sur la [catégorie d'admission](#) et sur le [type de demandeur](#) ne sont pas disponibles pour les régions géographiques où la majorité de la population vivait dans les réserves et a été dénombrée au moyen du questionnaire 2A-R.

## 4.1.3.2 Régions partiellement dénombrées

En 2016, il y avait au total 14 réserves indiennes et établissements indiens déclarés comme « partiellement dénombrés » dans le cadre du Recensement de la population. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à l'[annexe 1.2 – Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés](#) dans le *Guide du Recensement de la population, 2016*, n° 98-304-X au catalogue.

## 4.1.3.3 Disponibilité des données du recensement pour les communautés (subdivisions de recensement)

Le tableau 3 indique le nombre de subdivisions de recensement (SDR) selon le type de suppression de données et la disponibilité des données. Des 5 162 SDR au Canada, 272 n'étaient pas habitées et 14 correspondaient à des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés (SDR). Il y avait 4 876 SDR habitées et, de celles-ci, 6 ont été supprimées en raison de la qualité des données (TGN supérieur ou égal à 50 %). Aussi, 301 SDR ont été exclues car la population était supérieure à 0 mais inférieure à 40. Les estimations sont donc disponibles pour 4 569 SDR.

**Tableau 3**

**Subdivisions de recensement (SDR), selon le type de suppression de données et la disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016**

Nombre de SDR	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Nombre total de SDR	5 162	372	112	96	273	1 285	575
Nombre total de SDR (sans population)	272	10	...	4	3	100	16
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	14	...	...	...	...	4	8
Nombre total de SDR (avec population)	4 876	362	112	92	270	1 181	551
SDR exclues (population inférieure à 40, mais supérieure à 0)	301	10	1	7	2	11	8
SDR exclues à des fins de qualité des données (TGN égal ou supérieur à 50 %)	6	...	...	...	...	...	2
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	4 569	352	111	85	268	1 170	541

  

Nombre de SDR	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	229	950	425	737	36	41	31
Nombre total de SDR (sans population)	10	44	10	63	5	2	5
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	...	...	1	1	...	...	...
Nombre total de SDR (avec population)	219	906	414	673	31	39	26
SDR exclues (population inférieure à 40, mais supérieure à 0)	8	86	18	139	6	5	...
SDR exclues à des fins de qualité des données (TGN égal ou supérieur à 50 %)	1	...	...	3	...	...	...
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	210	820	396	531	25	34	26

... n'ayant pas lieu de figurer

TGN = taux global de non-réponse

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

## 4.1.3.4 Disponibilité des données du recensement pour les communautés vivant dans les réserves (SDR)

Dans le cadre du Recensement de 2016, le secteur de résidence « réserve » comprenait au total 984 SDR, soit 134 SDR non habitées, 14 réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés et 836 SDR habitées. Des 836 SDR habitées, 202 ont été supprimées parce que la population était supérieure à 0 mais inférieure à 40. Cinq autres SDR ont été supprimées pour des raisons ayant trait à la qualité des données (TGN supérieur ou égal à 50 %). Le tableau 4 indique le nombre de communautés (SDR) dans les réserves pour lesquelles les données du recensement sont disponibles.

**Tableau 4**  
**Subdivisions de recensement (SDR) correspondant à une réserve, selon le type de suppression de données et la disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016**

Nombre de SDR correspondant à une réserve	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Nombre total de SDR	984	3	4	26	18	42	145
Nombre total de SDR (sans population)	134	...	...	4	...	...	13
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	14	...	...	...	...	4	8
Nombre total de SDR (avec population)	836	3	4	22	18	38	124
SDR exclues (population inférieure à 40, mais supérieure à 0)	202	0	1	7	1	2	6
SDR exclues à des fins de qualité des données (TGN égal ou supérieur à 50 %)	5	...	...	...	...	...	2
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	629	3	3	15	17	36	116

  

Nombre de SDR correspondant à une réserve	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	81	166	79	418	...	2	...
Nombre total de SDR (sans population)	8	42	4	63	...	...	...
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	...	...	1	1	...	...	...
Nombre total de SDR (avec population)	73	124	74	354	...	2	...
SDR exclues (population inférieure à 40, mais supérieure à 0)	7	32	9	136	...	1	...
SDR exclues à des fins de qualité des données (TGN égal ou supérieur à 50 %)	1	...	...	2	...	...	...
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	65	92	65	216	...	2	...

... n'ayant pas lieu de figurer

TGN = taux global de non-réponse

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

## 4.2 Couverture

Il y a deux types d'erreurs de couverture : le sous-dénombrement de la population et le surdénombrement de la population. Le **sous-dénombrement de la population** désigne l'exclusion d'une personne qui aurait dû être dénombrée. Le **surdénombrement de la population** désigne l'inclusion d'une personne à plusieurs reprises ou l'inclusion d'une personne qui n'aurait pas dû être dénombrée. Des études antérieures ont démontré que l'erreur liée au dénombrement des personnes qui n'auraient pas dû être dénombrées est négligeable dans le contexte du recensement canadien; en conséquence, cette erreur n'est pas prise en compte.

Le sous-dénombrement est généralement plus fréquent que le surdénombrement. L'incidence nette du sous-dénombrement et du surdénombrement sur la taille d'une population étudiée est le **sous-dénombrement net de la population**. Le sous-dénombrement net représente le nombre de personnes exclues qui auraient dû être dénombrées (sous-dénombrement), moins le nombre de dénombrements en trop de personnes dénombrées plus d'une fois (surdénombrement). Le **sous-dénombrement net de la population du recensement**, c'est-à-dire la valeur nette du sous-dénombrement et du surdénombrement, équivaut au nombre net de personnes qui ont été omises dans le cadre du recensement.

La présente section porte sur les estimations du **sous-dénombrement net de la population du recensement** au Recensement de 2016 dans le cas des personnes vivant dans les réserves indiennes ou dans les établissements indiens, y compris les personnes n'ayant pas d'identité autochtone. Ces estimations sont présentées séparément pour les réserves indiennes et les établissements indiens dont le dénombrement n'a pas été mené à terme ou n'a pas été fait du tout (réserves partiellement dénombrées) et toutes les autres (réserves participantes).

Les erreurs de couverture du recensement se produisent généralement à l'étape de la collecte sur le terrain. Voici des exemples de sous-dénombrement et de surdénombrement :

## Exemples de sous-dénombrement

1. Une personne se trouvant temporairement à l'extérieur du pays durant la collecte des données du recensement a été omise.
2. Le questionnaire a été retourné, mais une personne qui vivait dans le logement n'a pas été incluse.
3. Le logement n'a jamais reçu de questionnaire.
4. Des personnes ayant deux adresses de résidence ont été omises aux deux adresses à cause de l'incertitude quant à leur adresse principale.
5. Des personnes n'ayant pas d'adresse de résidence fixe ont été omises dans le cadre du recensement.

## Exemples de surdénombrement

1. Des enfants dont les parents vivent dans des ménages distincts ont été inclus dans le questionnaire de chaque parent.
2. De jeunes adultes qui viennent de quitter la maison, probablement parce qu'ils sont à la recherche d'un travail ou qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire, ont été inscrits aux deux endroits.
3. Des personnes qui ont un emploi les obligeant à vivre à l'extérieur de leur domicile habituel ont été inscrites à leur domicile et à l'autre endroit.
4. Des pensionnaires d'un établissement institutionnel ont également été inscrits par leur famille comme vivant à domicile.

### 4.2.1 Sources des données

Les estimations de l'erreur de couverture du Recensement de la population de 2016 sont calculées à partir des données du Recensement de 2016 et des résultats de deux études, soit la contre-vérification des dossiers (CVD) et l'Étude sur le surdénombrement du recensement (ESR). La CVD mesure le sous-dénombrement de la population, tandis que l'ESR mesure le surdénombrement de la population.

Dans la CVD, un échantillon aléatoire de personnes représentant la population cible du recensement a été tiré de bases de sondage indépendantes du Recensement de 2016. On a consulté la base de données du Recensement de 2016 afin de déterminer si ces personnes avaient été dénombrées dans les faits. Au besoin, une interview (généralement téléphonique) a été menée pour recueillir de plus amples renseignements, afin de déterminer si la personne faisait partie ou non du champ du recensement et, le cas échéant, pour obtenir d'autres données afin de déterminer si la personne était couverte ou non.

Le surdénombrement a été mesuré grâce à l'appariement entre la base de données du Recensement de 2016 et une liste établie à partir de sources de données administratives de personnes qui auraient dû être dénombrées,

ainsi que par l'appariement entre la base de données du Recensement de 2016 et elle-même. Dans l'ESR, on a utilisé des méthodes de couplage d'enregistrements probabilistes pour déterminer les appariements qui se rapprochent ou qui sont exacts afin de créer une base de sondage de doubles possibles dans la base de données du Recensement de 2016. Les paires de doubles possibles ont été échantillonnées, et une vérification manuelle a été effectuée au moyen du nom de la personne, des caractéristiques démographiques, de la composition du ménage et du lien afin de déterminer les cas réels de dénombrement en double.

Pour plus de renseignements sur les erreurs de couverture du Recensement de la population de 2016, veuillez vous reporter au [Quotidien](#).

## 4.2.2 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes

Le tableau 5 présente les estimations du sous-dénombrement net du Recensement de 2016 pour les personnes vivant dans une réserve participante, pour l'ensemble du Canada et pour chaque province et territoire. La répartition des personnes ayant une identité autochtone et des personnes n'ayant pas d'identité autochtone n'est pas disponible. Le taux de sous-dénombrement net du recensement indique la proportion de l'ensemble de la population qui aurait dû être dénombrée, mais qui a été omise dans les totalisations du Recensement de 2016. Une estimation négative indique que l'estimation du surdénombrement était supérieure à l'estimation du sous-dénombrement. Cela pourrait aussi être causé par un nombre élevé de personnes imputées dans les réserves d'une province ou d'un territoire lors du processus de l'imputation des ménages complets, afin de compenser les logements occupés qui étaient classés par erreur comme étant inoccupés ou non répondants selon les résultats de l'Enquête sur la classification des logements.

**Tableau 5**

**Sous-dénombrement net de la population au Recensement de 2016 pour les communautés des réserves participantes, Canada, provinces et territoires**

Provinces et territoires	Chiffres du recensement	Sous-dénombrement net au recensement			
		Nombre estimé	Erreur-type	Taux estimé (%)	Erreur-type (%)
<b>Canada</b>	363 398	27 371	5 892	7,00	1,40
Terre-Neuve-et-Labrador	2 915	-7	122	-0,25	4,20
Île-du-Prince-Édouard	598	72	105	10,81	13,96
Nouvelle-Écosse	10 055	333	393	3,20	3,66
Nouveau-Brunswick	8 168	434	472	5,05	5,21
Québec	40 812	-113	1 218	-0,28	3,00
Ontario	44 422	-2 259	2 088	-5,36	5,22
Manitoba	64 740	10 057	2 167	13,45	2,51
Saskatchewan	55 317	2 199	1 298	3,82	2,17
Alberta	53 137	4 673	2 788	8,08	4,43
Colombie-Britannique	82 924	11 998	3 450	12,64	3,18
Yukon	0	0	0	0,00	0,00
Territoires du Nord-Ouest	310	-14	12	-4,88	4,19
Nunavut	0	0	0	0,00	0,00

**Sources** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, Contre-vérification des dossiers de 2016 et l'Étude sur le surdénombrement du Recensement de 2016.

Vingt réserves indiennes qui n'avaient pas participé au Recensement de 2011 ont participé au Recensement de 2016 (les réserves de retour). Il y avait 2 réserves au Québec, 16 en Ontario, 1 au Manitoba et 1 en Saskatchewan. La majorité de la population vivant dans ces réserves n'était pas couverte par les bases de sondage utilisées pour choisir l'échantillon de la CVD de 2016. En outre, une autre réserve de l'Ontario ayant participé au Recensement de 2011, mais non au Recensement de 2006, a été exclue des bases de sondage de la

CVD de 2016 en raison d'une faible couverture dans la base de données des réponses du Recensement de 2011. Cette réserve a participé au Recensement de 2016, et a donc été considérée une fois de plus comme une réserve de retour aux fins de la CVD.

La CVD ne pouvait pas permettre d'estimer le sous-dénombrement pour ces 21 réserves de retour. Cette situation n'était pas nouvelle en matière de CVD. Pour cette raison, les 21 réserves de retour ont été exclues de l'estimation de la CVD du sous-dénombrement de la population au recensement et des chiffres du recensement présentés dans le tableau précédent.

L'estimation du surdénombrement de la population pour une région géographique particulière, comme les réserves participantes, comprend les personnes figurant dans les questionnaires de deux logements dont au moins un se trouve dans une réserve. L'autre logement peut être dans la même réserve ou dans une réserve différente, ou encore hors réserve. Étant donné que l'ESR ne permet pas de déterminer le logement dans lequel une personne aurait dû être dénombrée, on part de l'hypothèse que la personne est tout aussi susceptible d'avoir été dénombrée dans le premier logement que dans le deuxième. Par conséquent, afin de produire des estimations du surdénombrement, on attribue la moitié du poids de la personne à chaque logement. Ce concept est important pour les petits domaines, comme la population vivant dans les réserves. Environ 60 % des cas de surdénombrement qui touchent un logement situé dans une réserve touchent aussi un logement hors réserve.

### 4.2.3 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés

Comme il en est question plus haut, un certain nombre de réserves et d'établissements indiens n'ont pas participé au recensement parce que le dénombrement n'a pas été autorisé ou parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme. En 2016, on comptait 14 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans le cadre du recensement. Pour ces réserves, les données ne sont pas disponibles et ne sont donc pas comprises dans les totalisations du recensement.

Ces régions soulèvent des problèmes particuliers dans le cas des études sur la couverture et du Programme des estimations démographiques. La population observée de la Contre-vérification des dossiers (CVD) ne comprend pas les résidents au sujet desquels aucune donnée n'a pu être recueillie au moyen du recensement. Toutefois, le Programme des estimations démographiques exige une estimation de la population des résidents permanents vivant dans ces 14 réserves partiellement dénombrées. Comme ni le recensement ni la CVD ne permettent de produire une estimation de la population vivant dans les 14 régions, on a utilisé une méthode reposant sur un modèle pour ces réserves. Les estimations qui en découlent devraient être utilisées avec prudence puisqu'elles sont fondées entièrement sur un modèle. Le tableau 6 présente les résultats du modèle appliqué à l'échelle nationale.

**Tableau 6**

**Chiffres de population estimés au moyen d'un modèle pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés (RIPD), Canada, 2006, 2011 et 2016**

Chiffres estimés	Canada
Estimation de la population des RIPD en 2006	40 115
Estimation de la population des RIPD en 2011	37 392
Estimation de la population des RIPD en 2016	27 790
Chiffre de population estimé au Recensement de 2016	28 168
Estimation du sous-dénombrement net au Recensement de 2016	-378

Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2006, 2011 et 2016.

Dans le contexte du Recensement de 2016, 14 réserves, où vivaient 27 790 personnes selon un nombre estimatif, ont été considérées comme « partiellement dénombrées ». Les estimations de 2016 de cette population sont inférieures d'environ 25 % aux estimations de 2011.

### 4.2.3.1 Modèle d'estimation

Un modèle d'estimation en deux étapes a été élaboré pour estimer la population. On a d'abord procédé à une régression linéaire simple pour prédire les chiffres du Recensement de 2016 dans le cas des 14 réserves pour lesquelles aucune donnée n'a été recueillie. La régression linéaire a été calculée à partir de toutes les réserves indiennes qui avaient été complètement dénombrées au Recensement de 2011 et au Recensement de 2016. Le modèle suppose une croissance linéaire de 2011 à 2016 pour l'ensemble des provinces, et comprend des estimations distinctes dans le cas de la coordonnée à l'origine et des paramètres de régression pour chaque province. Le modèle a été évalué en fonction des hypothèses de régression de base que sont l'indépendance des erreurs, l'homogénéité des variances et la normalité des erreurs. Pour ce qui est des 13 réserves dont le dénombrement a été effectué tardivement en 2011, celles-ci ont été considérées comme des réserves dénombrées et leurs chiffres de population ont été utilisés lors de la première étape si elles avaient été complètement dénombrées en 2016.

Le modèle de régression a utilisé comme variable d'entrée pour chaque réserve partiellement dénombrée le chiffre réel du Recensement de 2011 ou le chiffre du recensement le plus probable calculé à l'aide du modèle de 2011, ou encore les chiffres du dénombrement tardif de 2011 pour les 13 réserves du nord de l'Ontario. Le produit du modèle était le chiffre estimé du Recensement de 2016.

La deuxième étape a servi à produire des chiffres cohérents avec ceux des études sur la couverture du recensement. Une correction a été apportée à l'estimation du chiffre du recensement pour tenir compte du sous-dénombrement net qui touche tous les chiffres du recensement visés. On a estimé le sous-dénombrement net pour les réserves partiellement dénombrées en calculant d'abord le taux de sous-dénombrement net pour toutes les réserves complètement dénombrées dans chaque province, puis en appliquant ce taux à l'estimation du chiffre du recensement de toutes les réserves indiennes partiellement dénombrées dans la province. On a ensuite additionné le chiffre estimé du recensement et le nombre estimé net de personnes omises dans chaque réserve pour établir la population estimée des réserves indiennes partiellement dénombrées.

## 5. Comparabilité

### 5.1 Comparabilité historique

Les chiffres de la population des groupes autochtones, des Indiens inscrits ou des traités, et des Premières Nations ou des bandes indiennes peuvent changer au fil du temps pour diverses raisons. Le changement (à la hausse ou à la baisse) du nombre de personnes déclarant appartenir à un groupe autochtone, avoir le statut d'Indien inscrit ou des traités, ou être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne est attribuable d'une part à la croissance démographique, et d'autre part aux changements dans les tendances en matière de déclaration des groupes autochtones et des populations autochtones et non autochtones.

Les chiffres de la population autochtone peuvent aussi fluctuer au fil du temps en raison de différences dans le libellé et la présentation des questions relatives aux Autochtones, de changements législatifs, de différences dans l'ensemble des réserves partiellement dénombrées et de changements apportés à la définition de ce qui constitue une réserve.

Par ailleurs, les chiffres des variables autochtones peuvent également changer à cause de différences dans la méthodologie ou de changements entre le Recensement de 2016, l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et les recensements de 2006 et de 2001 (changements en matière de pondération et de calage, modifications apportées aux univers, etc.).

#### 5.1.1 Différences dans le libellé et la présentation des questions destinées aux Autochtones

Il y a plusieurs façons de définir la population autochtone à partir des quatre questions destinées aux Autochtones qui sont posées dans le recensement (ascendance autochtone [question 17], groupe autochtone [question 18], statut d'Indien inscrit ou des traités [question 20] et appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne [question 21]).

Même si elles servent à mesurer les mêmes concepts, ces quatre questions du Recensement de 2016 diffèrent des questions du Recensement de 2006 destinées aux Autochtones. Le libellé des questions a été modifié afin de rendre compte de la terminologie actuelle et d'assurer une exactitude constante de la mesure de la population autochtone. Le libellé est demeuré le même entre l'ENM de 2011 et le Recensement de 2016.

Afin de voir les changements liés à ces questions entre 2006 et 2016, veuillez vous reporter aux questionnaires [2A-L](#) et [2A-R](#) du Recensement de 2016 ainsi qu'aux questionnaires [2B](#) et [2D](#) du Recensement de 2006.

#### 5.1.2 Modifications législatives

Les modifications législatives telles que celles apportées à la *Loi sur les Indiens* du Canada (p. ex. projet de loi C-31 en 1985 et projet de loi C-3 en 2011<sup>3</sup>) peuvent avoir des répercussions sur les concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités. Ces modifications ont pu influencer sur la façon dont les personnes ont répondu aux questions sur l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités lors du Recensement de 2016. L'effet net de ces changements ne peut pas être mesuré. Les utilisateurs devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils interprètent les résultats.

---

3. Le projet de loi C-3, la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens, en vigueur depuis le 31 janvier 2011, assure que les petits-enfants admissibles des femmes ayant perdu leur statut d'Indienne parce qu'elles ont épousé un homme non indien deviendront admissibles à l'inscription (statut d'Indien). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le projet de loi C-3, veuillez consulter la [Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens](#).

De plus, en septembre 2011, le gouvernement du Canada a reconnu par décret la Première Nation Qalipu Mi'kmaq de Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la *Loi sur les Indiens*. Le nombre d'Indiens inscrits ou des traités vivant à Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté, passant de 6 600 selon le Recensement de 2006 à 21 155 selon le Recensement de 2016.

## 5.1.3 Mobilité de réponse

Outre les facteurs énumérés précédemment, certaines personnes déclarent leur identité autochtone ou leur ascendance autochtone différemment d'une période de collecte des données à une autre pour diverses raisons. La mobilité de réponse désigne le mouvement des réponses d'une catégorie à une autre, comme « Non, pas un Autochtone » à « Oui, Métis ». La mobilité de réponse a une incidence plus marquée sur les estimations des populations des Premières Nations et des Métis que sur les estimations de la population des Inuits. Les changements d'attitude concernant l'identité autochtone, les décisions judiciaires ou les modifications juridiques anticipées, le climat social et d'autres facteurs peuvent avoir des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient.

Dans le cadre d'une recherche plus avancée de la Division de la statistique sociale et autochtone, on utilisera le terme « mobilité de réponse » pour mieux représenter le fait que l'analyse porte sur le changement des réponses individuelles au questionnaire, et non sur un changement d'identité ethnique ou culturelle.

## 5.1.4 Autres facteurs ayant des répercussions sur les réponses aux questions destinées aux Autochtones

En résumé, les estimations démographiques pour des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités sont influencées par de nombreux facteurs. Les utilisateurs devraient savoir que les estimations ponctuelles et les changements au fil du temps sont influencés par une combinaison de facteurs, à savoir la croissance naturelle, les changements dans la couverture et la mesure, ainsi que d'autres facteurs qui ont des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient. Il n'est pas possible de quantifier les répercussions qu'ont ces changements pris isolément.

## 5.1.5 Différences dans la liste des réserves partiellement dénombrées

En 2016, on comptait 14 réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés dans le cadre du recensement. Les réserves partiellement dénombrées ont des répercussions sur les estimations du recensement pour la population des Premières Nations vivant dans les réserves, ainsi que pour la population d'Indiens inscrits ou des traités vivant dans les réserves. Il se peut que les estimations des autres populations aient aussi été touchées. Parmi ces autres populations figurent la population totale d'identité autochtone, la population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population totale d'ascendance autochtone, la population d'ascendance des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population d'Indiens inscrits ou des traités, la population qui a déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne, ainsi que la population vivant dans les réserves indiennes et les établissements indiens.

Le dénombrement partiel de certaines réserves indiennes et de certains établissements indiens au recensement peut aussi avoir des répercussions sur les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, par exemple la langue et le logement de bande. Cette situation n'a pas de répercussions sur les estimations des populations des Inuits ou des Métis parce que ces populations sont beaucoup moins susceptibles de vivre dans des réserves.

L'ampleur de l'incidence de l'exclusion des réserves partiellement dénombrées dépend de la région géographique étudiée. Elle est bien moindre pour les plus grandes régions géographiques comme le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. L'incidence peut être plus marquée dans les petites régions géographiques comme les subdivisions de recensement.

## 5.1.6 Changements apportés aux genres de subdivisions de recensement ayant trait à la population dont la résidence est « dans une réserve »

Statistique Canada utilise la définition « [Résidence dans une réserve ou hors réserve](#) » fournie par Relations Couronne – Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). De temps à autre, des changements sont apportés aux régions géographiques qui définissent les réserves indiennes et les établissements indiens (voir la définition de [subdivision de recensement \(SDR\)](#) dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016](#), n° 98-301-X au catalogue). En 2006, les SDR dans les réserves étaient au nombre de 1 174; en 2011, on en comptait 997 et en 2016, 984. Ces changements peuvent être le résultat d'ajouts, de suppressions, de modifications des limites ou de fusions. De plus, seules les réserves comptant une population sont reconnues comme des SDR distinctes. Les données sont ajustées pour tenir compte de ces changements, afin que l'on puisse comparer les populations des régions géographiques touchées (p. ex. pour comparer la population dans les réserves avec celle hors réserve). On peut obtenir ces données aux fins de comparaison au moyen de totalisations personnalisées.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les réserves indiennes, veuillez consulter le site Web [RCAANC](#). Les utilisateurs doivent demander des totalisations spéciales en ce qui concerne les données ajustées pour tenir compte de ces changements, afin de comparer les populations des régions géographiques touchées (p. ex. pour comparer la population dans les réserves avec celle hors réserve).

## 5.1.7 Comparabilité des chiffres de population et des logements au fil du temps

En 2016 et 2006, les logements dans les réserves dont l'occupation/inoccupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée pendant la collecte ont été pour la plupart considérés comme inoccupés. En 2011, les logements pour lesquels l'occupation/inoccupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée ont été pour la plupart considérés comme occupés. L'occupation/inoccupation réelle de ces logements était inconnue, et les hypothèses faites pendant la collecte peuvent rendre compte avec différents niveaux d'exactitude de la situation réelle des différentes réserves.

Cette différence de méthodologie n'a pas de répercussions sur la comparabilité des chiffres des divers recensements pour toutes les réserves. Elle peut avoir des répercussions au moment de la comparaison des chiffres pour les réserves qui comptaient un nombre important de logements dont l'occupation/inoccupation était inconnue à un moment donné.

Avant la diffusion des chiffres de population et des logements du Recensement de 2016, les données de six SDR dans les réserves ont été déterminées comme étant potentiellement sous-estimées. Pour ces SDR, Statistique Canada a entrepris un examen officiel des chiffres de population et des logements. Pour tout changement résultant d'un examen officiel, veuillez vous reporter aux [Modifications aux chiffres de population et des logements, Recensement de 2016](#). Pour plus d'information sur les examens officiels, veuillez vous reporter à la [Politique de réponse aux demandes d'examen officiel des chiffres de population et des logements du Recensement de 2016](#).

Lorsque l'on analyse les changements dans les chiffres de population et des logements au fil du temps, il est recommandé d'inclure plusieurs années de référence, particulièrement pour les régions géographiques plus petites. Il se peut que les répercussions de la non-réponse soient plus importantes sur les chiffres des populations plus petites. La méthodologie du Recensement de 2016 est comparable à celle utilisée pour le Recensement de 2006. Par conséquent, les comparaisons entre le Recensement de 2006 et le Recensement de 2016 ne sont pas touchées par cette différence de méthodologie.

## 5.1.8 Comparabilité avec le Registre des Indiens

Le Recensement de 2016, les recensements précédents de même que le Registre des Indiens maintenu par RCAANC sont les sources principales de données démographiques sur la population des Indiens inscrits.

Les recensements constituent un portrait instantané de la population qui se désigne comme Indien inscrit ou des traités à un moment précis, alors que le Registre des Indiens est un fichier administratif obligatoire permanent fondé sur l'inscription de personnes qui répondent à des critères particuliers définis dans la *Loi sur les Indiens*.

Les estimations du recensement sont influencées par les facteurs suivants : le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves partiellement dénombrées, où le recensement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être terminé; le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves ou des établissements participants; le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant hors réserve. Par ailleurs, en raison de l'utilisation des questionnaires abrégés, le recensement n'a pas permis de recueillir de données sur les Indiens inscrits vivant dans des établissements institutionnels (hôpitaux, résidences pour personnes âgées, prisons, refuges, etc.), ni sur les Indiens inscrits vivant à l'extérieur du pays.

En revanche, le Registre des Indiens constitue un volet du Système d'inscription des Indiens RCAANC. Bien qu'il soit considéré comme la source officielle pour le nombre d'Indiens inscrits en fonction des critères définis dans la *Loi sur les Indiens*, le Registre des Indiens est limité. Tout d'abord, l'objet principal de ce registre est de consigner les noms des personnes inscrites ainsi qu'un ensemble de données non obligatoires en conformité avec des paragraphes précis de la *Loi sur les Indiens*. Comme il n'a pas été conçu pour l'analyse statistique, les données qu'il renferme ne répondent pas nécessairement aux exigences de certaines activités statistiques (p. ex. projections démographiques, structure des mouvements migratoires).

De plus, il y a un délai entre le moment où un événement se produit et son enregistrement dans le Registre des Indiens. Il est donc possible que certains événements qui se sont produits durant une année donnée ne soient pas inscrits au Registre des Indiens dans la même année. Les exemples suivants, tirés du rapport intitulé [Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2016](#), illustrent ce concept :

1. Les nouveau-nés ayant droit à l'inscription au moment de leur naissance peuvent ne pas être inscrits au 31 décembre. Souvent, les parents ne déclarent la naissance de leur enfant que quelques années plus tard. Il est estimé que, de toutes les naissances inscrites en 2016, environ 79 % ont eu lieu avant 2016.
2. Les noms des personnes décédées ne sont parfois rayés du Registre des Indiens qu'après un certain temps. Un certificat de décès ou une confirmation de décès présumé est normalement nécessaire pour rayer un nom du Registre des Indiens.
3. Les codes de résidence ne sont normalement mis à jour que lorsqu'un événement est inscrit, bien que certaines bandes fassent une mise à jour plus fréquemment. La résidence demeure une catégorie facultative, puisqu'il n'est pas obligatoire de recueillir cette information.

Pour des renseignements supplémentaires sur le Registre des Indiens, veuillez vous reporter à [Comment mettre à jour le registre des Indiens?](#)

En outre, le statut d'Indien inscrit ne garantit pas le statut de résident canadien. Le Registre des Indiens comporte un certain nombre de personnes inscrites vivant à l'étranger. Ainsi, à la fin de 2016, près de 23 000 personnes inscrites au registre avaient déclaré vivre à l'extérieur du Canada.

Les objectifs distincts ainsi que les différences relatives à la méthodologie et aux concepts entre le Registre des Indiens et le recensement donnent des estimations qui ne peuvent pas être comparées directement. Selon le recensement, le nombre d'Indiens inscrits était estimé à 820 120 personnes le 10 mai 2016. Cela représente 15,5 % de moins que l'estimation provenant du Registre des Indiens en date du 31 décembre 2016, soit 970 562 personnes.

### 5.1.9 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim

Demosim est un modèle de projections démographiques créé et maintenu à Statistique Canada, qui utilise la technique de la microsimulation. Il sert à réaliser de manière dynamique des projections démographiques à l'échelle des provinces, des territoires, des régions métropolitaines de recensement et de certaines unités géographiques plus fines, selon plusieurs caractéristiques (âge, sexe, lieu de naissance, identité autochtone, statut d'Indien inscrit, groupe de minorités visibles, statut des générations, langues, plus haut niveau de scolarité

atteint, activité sur le marché du travail, etc.). À cette fin, il simule des événements tels que les naissances, les décès, les migrations et les changements de niveau de scolarité, et ce, en fonction de divers scénarios d'accroissement démographique<sup>4</sup>.

Des projections personnalisées<sup>5</sup> tirées du modèle Demosim et fondées sur l'ENM de 2011 ont été préparées spécifiquement pour la comparaison des données du Recensement de la population de 2016 avec les résultats des projections en date du 10 mai 2016 pour plusieurs variables, dont l'identité autochtone.

Pour la variable relative à l'identité autochtone, deux scénarios de projections en fonction de différentes hypothèses de mobilité de réponse intragénérationnelle<sup>6</sup> ont été préparés : l'un comprenait une mobilité de réponse conforme à la moyenne de trois périodes (1996 à 2001, 2001 à 2006, et 2006 à 2011), et l'autre ne prévoyait aucune mobilité de réponse depuis 2011.

À l'échelle du Canada, les estimations du Recensement de 2016 concernant la population d'identité autochtone (1 673 785 Autochtones) étaient relativement proches des projections du modèle Demosim (1 654 000 Autochtones) selon le scénario avec mobilité de réponse. L'écart était de 19 785, c'est-à-dire de 1,2 %. Toutefois, cet écart augmentait pour atteindre 126 785 (7,6 %) lorsque l'on comparait les estimations du recensement avec les projections selon le scénario sans mobilité de réponse. En outre, l'écart entre les deux sources était plus prononcé si l'on examinait des groupes autochtones précis, particulièrement les Métis et les Premières Nations.

En conséquence, on constate dans l'ensemble que les écarts des résultats provenant des deux sources sont inférieurs entre le recensement et le scénario du modèle Demosim prévoyant une mobilité de réponse, qu'entre le recensement et le scénario du modèle Demosim sans mobilité de réponse.

- 
4. Pour plus de renseignements sur le modèle Demosim, veuillez consulter le rapport méthodologique [Demosim : un aperçu des méthodes et sources de données, Demosim 2017](#), n° 91-621-X au catalogue. Ce rapport fournit des renseignements sur le contenu du modèle Demosim, notamment sa population de départ, son fonctionnement général, de même que les sources de données et les méthodes ayant servi à la modélisation de ses diverses composantes.
  5. Afin de réaliser les projections personnalisées du modèle Demosim, on a utilisé une version modifiée du scénario de référence de [Statistique Canada \(2017\), Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036](#), n° 91-551-X au catalogue. Les modifications comprenaient des calages spéciaux pour une correspondance avec les estimations démographiques des naissances, des décès et de l'émigration. Le nombre réel d'immigrants et de résidents non permanents estimé entre 2011 et 2016 a également été utilisé dans ces projections personnalisées. De plus, on a appliqué un calage final selon l'âge, le sexe, et la province ou le territoire de résidence pour une correspondance avec la population du questionnaire 2A du Recensement de 2016 (à l'exception de la population exclue dans le questionnaire 2B).
  6. La mobilité de réponse intragénérationnelle, ou la mobilité ethnique intragénérationnelle (terme utilisé dans les produits de Demosim), désigne la variation dans la déclaration de l'identité autochtone au fil du temps, d'une période de recensement à l'autre. Au cours des dernières années, la mobilité de réponse intragénérationnelle s'est révélée être un facteur important de la croissance de la population des Métis et de la population des Premières Nations ([Guimond, 1999](#); [Guimond, 2003](#); [Lebel, Caron-Malenfant et Guimond, 2011](#); [Statistique Canada, 2015](#)).

## 6. Conclusion

En résumé, le recensement fournit des renseignements essentiels sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada. Il n'existe aucune autre source d'information offrant des données socioéconomiques détaillées sur de si petits domaines d'intérêt. Les estimations relatives à la population autochtone peuvent changer au fil du temps en raison de la croissance démographique et de certains autres facteurs non démographiques. Les utilisateurs des données du recensement sur les Autochtones doivent être au fait des changements qui influent sur l'interprétation des données, y compris les changements liés aux concepts et aux variables, à l'enquête et aux processus statistiques, à la couverture, aux décisions judiciaires et législatives, ainsi qu'à l'environnement social.

## Bibliographie

GUIMOND, Eric. 1999. « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 1996 », *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998 et 1999*, n° 91-209 au catalogue de Statistique Canada.

GUIMOND, Eric. 2003. « Définitions floues et explosions démographiques : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans Newhouse, D. et Peters, E. J., éditeurs, *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain*, Projet de recherche sur les politiques, gouvernement du Canada.

LEBEL, André, Éric CARON-MALENFANT et Eric GUIMOND. 2011. « Mobilité ethnique des Autochtones dans le modèle de projections Demosim », présentation au colloque de l'Association des démographes du Québec, Congrès de l'ACFAS 2011 (Sherbrooke).

STATISTIQUE CANADA. 2015. *Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036*, n° 91-552 au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2017. *Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036*, n° 91-551 au catalogue de Statistique Canada.